



Equilibre et qualité de vie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice :

19

Présents :

15

Votants :

dont 1 pouvoir

16

L'an deux mille vingt-quatre,
le 15 février à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul
OLIVARES

Date de la convocation du conseil municipal : 07 février 2024

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Chantal RIPOCHE, Jean-Robert TIGNON,
Claudia THARREAU, Olivier BACLE, Yannick LOGER, Dominique COUSIN, Bruno
GUEDON, Guy VASSOR, Laurence TISSEROND, Evelyne MERLET, Nathalie CAILLAUD,
Céline FROGER, Nadine BOURCIER

Membres absents : Myriam GOURDON, Pascal DANIEAU, Laetitia COULONNIER
(donne pouvoir à Claire BIMIER), Valérie DURAND

Le quorum étant atteint, il a été procédé à la nomination de Madame Claire BIMIER
comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2024 – 07

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) du 10 mars 2023 demande aux communes de définir des zones d'accélération pour les projets d'énergies renouvelables (ZAEnR). Les communes ont défini, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (photovoltaïque et éolien en priorité). Ces zones ne sont pas exclusives : d'autres projets pourront se développer en dehors. Ces zones seront renseignées par les communes sur le portail cartographique des énergies renouvelables au niveau national.

La commune suit les orientations du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) validées le 22 janvier 2024 par Cholet Agglomération, à savoir la promotion et le déploiement de toutes les énergies renouvelables. Les objectifs du PCAET de Cholet Agglomération s'inscrivent dans les objectifs du SRADDET des Pays-de-la-Loire et apportent leurs contributions sur le volet énergie, qualité de l'air et préservation des espaces naturels... Cholet Agglomération accompagne les acteurs du territoire dans l'atteinte de ces objectifs tout en veillant à conserver la forte dynamique industrielle et agricole (spécificités du territoire), en préservant les espaces végétalisés et le potentiel de densification urbaine. De même, le paysage de bocage doit être préservé et valorisé pour concourir aux objectifs de développement de la biodiversité, de reconquête de la qualité de l'eau et de sa gestion quantitative tout en favorisant la production d'énergie renouvelable locale.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 27 novembre au 22 décembre 2023 par la mise à disposition du public d'un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la commune et d'un registre destiné aux observations du public disponible en mairie, aux jours et heures d'ouverture. Le dossier d'information sur les ZAEnR était consultable sur le site internet de la commune et le public pouvait formuler par voie électronique ou par écrit, le cas échéant, ses observations, pendant la période de concertation.

La zone concernée est la suivante :

- filière photovoltaïque en toiture : 4631 kW de puissance mobilisable sur l'ensemble des toitures de la commune, présentée sur la carte en annexe.

Le Conseil Municipal est invité à valider la zone d'accélération identifiée telle que présentée ci-dessus et annexée à la présente.

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables et notamment son article 15,

Considérant qu'il convient de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables,

Le Conseil Municipal après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE

Article 1 : d'identifier comme zone d'accélération des énergies renouvelables la zone proposée figurant en annexe à la délibération.

Article 2 : de transmettre la cartographie de cette zone au référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Maine et Loire, ainsi qu'à Cholet Agglomération.

**POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET, LE 23 février 2024
LE MAIRE, JEAN-PAUL OLIVARES**

Certifié exécutoire compte-tenu de l'envoi
dématérialisé à la S/Prefecture le 27.02.2024
et de l'accusé de réception dématérialisé
reçu le 27.02.2024
Le Maire, Jean-Paul OLIVARES



En l'absence du maire,
l'adjoint

Jean-Robert TIGNON



En l'absence du maire,
l'adjoint

Jean-Robert TIGNON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice :

19

Présents :

15

Votants :

dont 1 pouvoirs

16

L'an deux mille vingt-quatre,
le 15 février à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul
OLIVARES

Date de la convocation du conseil municipal : 07 février 2024

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Chantal RIPOCHE, Jean-Robert TIGNON,
Claudia THARREAU, Olivier BACLE, Yannick LOGER, Dominique COUSIN, Bruno
GUEDON, Guy VASSOR, Laurence TISSEROND, Evelyne MERLET, Nathalie CAILLAUD,
Céline FROGER, Nadine BOURCIER

Membres absents : Myriam GOURDON, Pascal DANIEAU, Laetitia COULONNIER
(donne pouvoir à Claire BIMIER), Valérie DURAND

Le quorum étant atteint, il a été procédé à la nomination de Madame Claire BIMIER
comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-08

SUBVENTION AU CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'OGEC DE L'ECOLE PRIVEE ST CHARLES

VU le contrat d'association avec l'école privée « St Charles » de Saint Léger
sous Cholet,

VU la convention pour la période 2021-2026 avec avenant annuel pour
déterminer les montants de la subvention,

Le conseil municipal, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des
membres présents ou représentés,

DECIDE la subvention 2024 suivante pour l'Organisme de Gestion des Ecoles
Catholiques de l'école privée Saint Charles de Saint-Léger-sous-Cholet :

Montants annuels par élève :

- classes maternelles = 1441.71 €
- classes élémentaires = 416.84 €

Nombre d'élèves inscrits à la rentrée de septembre 2023

- classes maternelles = 47 élèves
- classes élémentaires = 82 élèves

Montant total de la subvention 2024 : 101 941.25 €

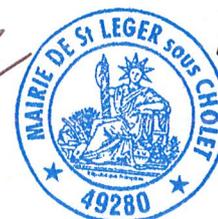
Certifié exécutoire compte-tenu de l'envoi
dématérialisé à la S/Préfecture le 27.02.24
et de l'accusé de réception dématérialisé
reçu le 27.02.24
Le Maire, Jean-Paul OLIVARES

**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
ST LEGER SOUS CHOLET, le 26/02/2024
LE MAIRE, JEAN-PAUL OLIVARES**

En l'absence du maire,
l'adjoint



(Signature)



En l'absence du maire,
l'adjoint

Jean-Robert TIGNON

Jean-Robert TIGNON

LOISIRS	Subvention	Matériel et / ou sur justificatif	Total
Comité des Fêtes	205,00		205,00
Union des Pêcheurs	205,00		205,00
Badminton (+ volants)	205,00	170,00	375,00
Ping Pong Loisir	205,00		205,00
Chorale de l' Amitié	205,00		205,00
La Palette d'Hervé	205,00		205,00
Club de la Gaieté	205,00		205,00
En Equilibre (Yoga)	0,00		0,00
ACLI	205,00		205,00
A A A	205,00		205,00
Divers Danses	205,00		205,00
LC Danser en couple	205,00		205,00
So Let's Dance	0,00		0,00
Danse pour Elles	205,00		205,00

CULTURE	Subvention	Matériel et / ou sur justificatif	Total
association BSL bibliothèque	400,00		400,00
Les Amis de Léo	205,00		205,00
Fous du Roy (+ décors et costumes)	673,20	170,00	843,20
SOS Sahel International (Gasma)	535,00		535,00

DIVERS	Subvention	Matériel et / ou sur justificatif	Total
Entente des Mauges animateur pour les Ecoles	1 824,00		1 824,00
ACPG / CATM	372,00		372,00
Placomusophiles Pays de Loire	205,00		205,00
Carisport (+ coupe)	205,00	80,00	285,00
APE Publique (2024 = 10,45 € / élève)	2 393,05		2 393,05
APE Privée (2024 = 10,45 € / élève)	1 348,05		1 348,05
BeleBeleba	205,00		205,00
Amicanine	205,00		205,00
Les Amis de la Gendarmerie	100,00		100,00
Association des Conciliateurs de justice	100,00		100,00
Budget Formation pour toutes les associations		500,00	500,00
Budget Educateurs sportifs pour toutes les associations		1 300,00	1 300,00

ASSOCIATIONS	vote du conseil
CSI	
Chantiers Jeunes (provision)	500
CJS (coopérative jeunesse services)	1000
Conseiller numérique	1566

A.D.M.R Familles	500
Prévention routière	100
Association assistantes maternelles " La Récré des P'tits Loups"	205
MAM associative " Mam'an les P'tits bateaux"	205
Adapei	300
Secours catholique	100
Entraid'addict	100
Les Amis de la santé	100
Resto du Cœur	100
Anjou-Muco	100
APAHRC	100

DONNE DÉLÉGATION à monsieur le maire pour verser les subventions en déterminant les montants sur justificatif, lorsque simplement une enveloppe maximum a été votée.

Hormis les acomptes prévus par convention, les subventions ne seront versées qu'après et sous réserve du vote des sommes au budget primitif 2024.

Les dépenses seront imputées à l'article 65748 du budget 2024.

**POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
ST LEGER SOUS CHOLET, le 26 février 2024**

LE MAIRE, JEAN-PAUL OLIVARES

Certifié exécutoire compte-tenu de l'envoi dématérialisé à la S/Préfecture le 27.02.24 et de l'accusé de réception dématérialisé reçu le 27.02.24
Le Maire, Jean-Paul OLIVARES

En l'absence du maire,
l'adjoint

Jean-Robert TIGNON



En l'absence du maire,
l'adjoint

Jean-Robert TIGNON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 16
dont 1 pouvoirs

L'an deux mille vingt-quatre,
le 15 février à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul
OLIVARES

Date de la convocation du conseil municipal : 07 février 2024

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Chantal RIPOCHE, Jean-Robert TIGNON, Claudia THARREAU, Olivier BACLE, Yannick LOGER, Dominique COUSIN, Bruno GUEDON, Guy VASSOR, Laurence TISSEROND, Evelyne MERLET, Nathalie CAILLAUD, Céline FROGER, Nadine BOURCIER

Membres absents : Myriam GOURDON, Pascal DANIEAU, Laetitia COULONNIER (donne pouvoir à Claire BIMIER), Valérie DURAND

Le quorum étant atteint, il a été procédé à la nomination de Madame Claire BIMIER comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-09

SUBVENTIONS 2024

Le conseil municipal, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	vote du conseil		
	Subvention	Matériel et / ou sur justificatif (maximum)	Total
SPORTS			
Athlétisme	445,50		445,50
Basket (+ ballons)	1 435,50	170,00	1 605,50
SI Léger Cyclisme	205,00		205,00
SI Léger Cyclotourisme	356,40		356,40
Football	1 465,20		1 465,20
Football : transport des jeunes		925,00	925,00
Pétanque	336,60		336,60
Volley Ball (+ ballons et paire de mire)	205,00	170,00	375,00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 16
dont 1 pouvoirs

L'an deux mille vingt-quatre,
le 15 février à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment
convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul
OLIVARES

Date de la convocation du conseil municipal : 07 février 2024

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Chantal RIPOCHE, Jean-Robert
TIGNON, Claudia THARREAU, Olivier BACLE, Yannick LOGER, Dominique
COUSIN, Bruno GUEDON, Guy VASSOR, Laurence TISSEROND, Evelyne MERLET,
Nathalie CAILLAUD, Céline FROGER, Nadine BOURCIER

Membres absents : Myriam GOURDON, Pascal DANIEAU, Laetitia COULONNIER
(donne pouvoir à Claire BIMIER), Valérie DURAND

Le quorum étant atteint, il a été procédé à la nomination de Madame Claire
BIMIER comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-10

PERSONNEL : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE MÉNAGE ÉCOLE

Monsieur le Maire présente un besoin de créer un poste d'adjoint technique pour stagiairiser un
agent de ménage à l'école des Bois.

Correspondance tableau effectifs	Désignation du poste	Période	Quotité horaire	Motif	Rémunération
R6	Adjoint technique ménage école	A partir du 01/04/2024	10.88/35	stagiairisation	Adjoint technique

Le conseil municipal, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou
représentés,

CRÉE un poste d'adjoint technique, tel que proposé dans le tableau ci-dessus.

Certifié exécutoire compte-tenu de l'envoi
dématérialisé à la S/Préfecture le 27.02.24
et de l'accusé de réception dématérialisé
reçu le 27.02.24
Le Maire, Jean-Paul OLIVARES

En l'absence du maire,
l'adjoint

Jean-Robert TIGNON



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET, le 26 février 2024
Le Maire, Jean-Paul OLIVARES

En l'absence du maire,
l'adjoint

Jean-Robert TIGNON





Equilibre et qualité de vie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	19
Présents :	15
Votants : dont 1 pouvoirs	16

L'an deux mille vingt-quatre,
le 15 février à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul
OLIVARES

Date de la convocation du conseil municipal : 07 février 2024

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Chantal RIPOCHE, Jean-Robert TIGNON,
Claudia THARREAU, Olivier BACLÉ, Yannick LOGER, Dominique COUSIN, Bruno
GUEDON, Guy VASSOR, Laurence TISSEROND, Evelyne MERLET, Nathalie CAILLAUD,
Céline FROGER, Nadine BOURCIER

Membres absents : Myriam GOURDON, Pascal DANIEAU, Laetitia COULONNIER
(donne pouvoir à Claire BIMIER), Valérie DURAND

Le quorum étant atteint, il a été procédé à la nomination de Madame Claire BIMIER
comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2024 - 11

PERSONNEL : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} AVRIL 2024

Suite à un mouvement du personnel, l'effectif communal s'établira comme suit au
1^{er} avril 2024 :

44 titulaires, stagiaires ou CDI (effectifs en disponibilité exclus) dont 16 à temps
complet, soit 27.6 équivalents temps pleins.

7 CDD et 1 apprenti.

Le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité
des membres présents ou représentés :

APPROUVE le tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente.

Certifié exécutoire compte-tenu de l'envoi
dématérialisé à la S/Préfecture le 27.02.24
et de l'accusé de réception dématérialisé
reçu le 27.02.24
Le Maire, Jean-Paul OLIVARES

En l'absence du maire,
l'adjoint

Jean-Robert TIGNON



**POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET, le 26 février 2024
Le Maire, Jean-Paul OLIVARES**

En l'absence du maire,
l'adjoint
Jean-Robert TIGNON

